

A

MBT
Mägert G&C Bautechnik AG



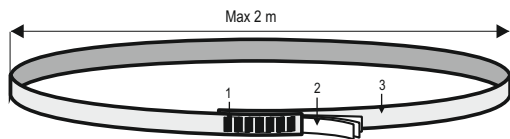
CE 0082
EN 354:2010
EN 795:2012/B
EN 566:2017

3074A (60cm)
3074B (120 cm)

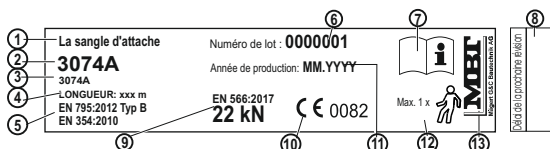


FR La sangle d'attache

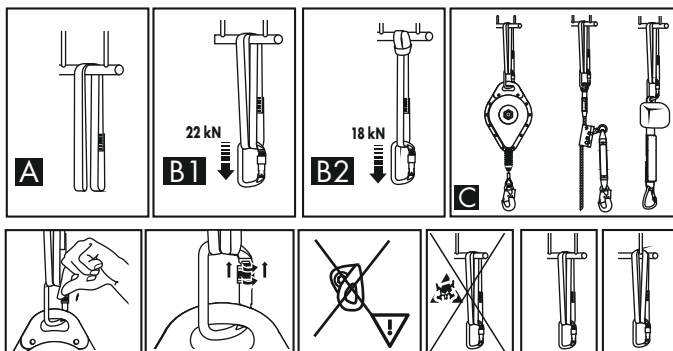
B



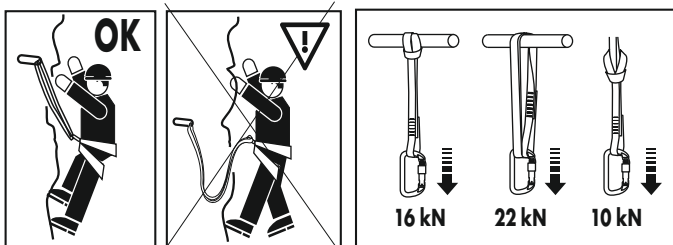
C



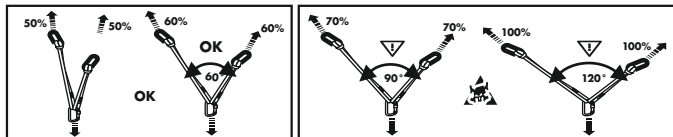
D



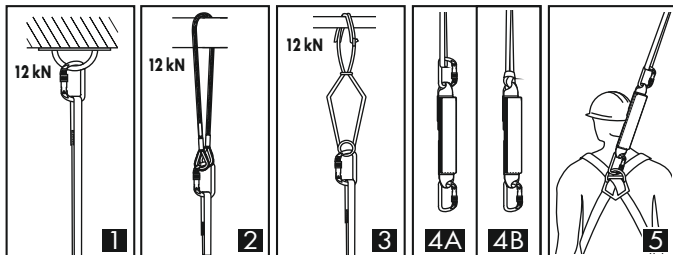
E



F



G



FR – ATTENTION : Avant toute utilisation du dispositif, il faut lire attentivement et comprendre le mode d'emploi.

A. DESCRIPTION

La sangle d'attache fait partie de l'équipement de protection contre les chutes de hauteur i répond aux exigences des normes EN 354:2010, EN 795:2012/B, ainsi que celles de la norme EN 566:2017 – Équipement d'alpinisme. La sangle d'attache est destinée à être utilisée par une seule personne.

AVERTISSEMENT : Toute action effectuée en hauteur, telles que l'escalade, le travail ou les actions de sauvetage est considérée comme dangereuse et peut entraîner des blessures graves et même la mort. Toute personne faisant appel au présent équipement est responsable pour tous les dommages et conséquences d'un éventuel accident. Si

l'utilisateur n'accepte pas l'entière responsabilité liée à ces dangers, il ne doit pas utiliser le présent équipement. La sangle d'attache est destinée à être utilisée uniquement en association avec un système de prévention de la chute ET NON PAS AVEC LES ÉQUIPEMENTS DE LEVAGE. Le dispositif peut être utilisé en tant que :

- dispositif d'ancrage - un composant de l'équipement de protection contre les chutes de hauteur, permettant l'attachement à un point structurel fixe d'un sous-ensemble de liaison et d'amortissement.

ou

- longe de sécurité – un composant de l'équipement de protection contre les chutes de hauteur connectée à l'absorbeur d'énergie. Système de protection contre la chute de hauteur, se composant d'un absorbeur d'énergie (conforme à la norme EN 355), raccordé à une sangle d'attache. Le dispositif (conforme à la norme EN 354), après raccordement à un harnais de sécurité (conforme à la norme EN 361) et un point structurel fixe (conforme à la norme EN 795), peut être utilisé en tant qu'équipement antichute de base. La longueur totale de ce sous-ensemble avec la longe de sécurité et l'absorbeur d'énergie, les extrémités et les connecteurs ne peut pas dépasser 2 m.

B. DESCRIPTION DU DISPOSITIF

La sangle d'attache se compose d'un segment de sangle textile d'une largeur de 21 mm. Les extrémités cousues forment une boucle. La longueur de la sangle d'attache s'élève à de 20 cm à 200 cm.

1. couture
2. étiquette du dispositif
3. sangle textile

C. DESCRIPTION DU MARQUAGE

1. Nom (type) du dispositif
2. Marque commerciale
3. Numéro de catalogue*
4. Longueur du dispositif
5. Normes européennes (numéro/année/classe)
6. Numéro de lot
7. Attention : consulter le mode d'emploi
8. Date du contrôle suivant
9. Résistance minimale testée conformément à la norme EN 566
10. Marquage CE et numéro de l'organisme notifié responsable pour le contrôle du processus de fabrication du dispositif
11. Mois/année de fabrication
12. Nombre de personnes pouvant utiliser l'équipement en même temps
13. Marquage du fabricant ou du distributeur

*) xxx - indication de la longueur du dispositif

par exemple : xxx = 050 - longueur de 50 cm

xxx = 200 - longueur de 200 cm

D. MISE EN PLACE DE LA SANGLE D'ATTACHE EN TANT QU'ÉLÉMENT D'ANCRAGE (EN 795)

1. Ceinturer la sangle d'attache autour d'un élément de la structure (un point structurel fixe), par exemple une poutre en acier – fig. A
2. Connecter les extrémités de la sangle d'attache avec un mousqueton ovale – fig. B1 ou
3. Passer une des boucles de la sangle d'attache par l'autre – fig. B2
4. Connecter le sous-ensemble d'amortissement et de liaison au mousqueton ovale (par exemple, un absorbeur d'énergie avec longe, la corde de travail d'une antichute mobile, un dispositif à rappel automatique, etc.) – fig. C.

ATTENTION :

Si la sangle d'attache fait partie d'un sous-ensemble de liaison et d'amortissement, l'utilisateur doit être équipé d'un absorbeur d'énergie qui limitera les forces dynamiques qui agissent sur l'utilisateur lors de la chute à 6 kN au maximum. Attention : Utiliser exclusivement des mousquetons certifiés (EN 362).

AVERTISSEMENT ! TOUJOURS TRAVAILLER AVEC LE DISPOSITIF DE BLOCAGE DU MOUSQUETON BIEN VISSÉ.

IL FAUT TOUJOURS UTILISER UN POINT D'ANCRAGE SE TROUVANT AU-DESSUS DU POSTE DE TRAVAIL. IL EST INTERDIT D'UTILISER DES POINTS D'ANCRAGE PAS SUFFISAMMENT ÉPAIS OU POSSÉDANT DES BORDS TRANCHANTS.

Le point structurel fixe auquel est raccordée la sangle d'attache doit se trouver au-dessus du poste de travail, sa forme et sa structure doivent empêcher son détachement spontané.

E. UTILISATION DE LA SANGLE D'ATTACHE EN TANT QU'ÉQUIPEMENT D'ALPINISME (EN 566)

Avant toute utilisation du présent équipement, il faut :

1. Lire attentivement le présent mode d'emploi.
 2. Assurer la formation appropriée concernant l'usage du dispositif.
 3. Suivre les conseils relatifs aux possibilités et aux limites concernant l'utilisation de l'équipement.
 4. Avoir conscience des dangers et accepter la responsabilité qui s'y attache.
 5. Contrôler la sangle d'attache avant chaque utilisation à la recherche de dommages éventuels au niveau de la sangle et des coutures.
 6. Rester en dessous du point d'ancrage.
- L'utilisation de la sangle d'attache en tant qu'équipement d'alpinisme doit se faire de manière conforme aux modes d'emplois des équipements d'alpinisme et aux normes en vigueur :
- EN 12275 - Connecteurs
 - EN 12277 - Harnais
 - EN 567 - Bloqueurs
 - EN 958 – Systèmes absorbeurs d'énergie utilisés en via ferrata.

AVERTISSEMENT ! ÉVITER LES CHUTES AVEC LA SANGLE CONNECTÉE.

F. TRIANGLE DE FORCES

L'augmentation de l'angle dans le triangle des forces entraîne l'augmentation de la pression sur les points d'ancrage. Pour prévenir l'apparition d'un tel phénomène, il faut utiliser une sangle d'attache dont la longueur est appropriée.

G. UTILISATION DE LA SANGLE D'ATTACHE EN TANT QUE LONGE DE SÉCURITÉ (EN 354)

1. Connecter un des mousquetons de la sangle d'attache au point structurel fixe choisi possédant une résistance d'au moins 12 kN
- directement – fig. 1.
- à l'aide d'une longe d'attache – fig. 2 ou d'un dispositif d'ancrage en ciseaux – fig. 3
2. Connecter l'autre extrémité de la sangle d'attache à l'absorbeur d'énergie à l'aide du second mousqueton – fig. 4A ou en passant une extrémité de la sangle d'attache par l'autre – fig. 4B
3. Le sous-ensemble de liaison et d'amortissement formé de cette manière est à raccorder directement à la boucle d'attelage sur le devant ou l'arrière du harnais de sécurité – fig. 5

H. ATTENTION :

En déterminant l'espace sous le poste de travail nécessaire à l'arrêt de la chute, la longueur de la sangle doit être considérée comme un élément supplémentaire qui prolongera le trajet d'arrêt de la chute.

- La longueur totale du sous-ensemble de liaison et d'amortissement composé de la sangle d'attache, de l'absorbeur d'énergie conforme aux exigences de la norme EN 355 et des mousquetons et connecteurs ne peut pas dépasser 2 mètres.
 - L'utilisateur doit diminuer le degré de relâchement de la sangle en cas de risque potentiel de chute.
 - L'utilisateur doit éliminer tous les dangers liés à la situation (par exemple faire en sorte que la sangle ne puisse pas se nouer autour de son cou) où au cours de l'utilisation une chute est arrêtée et la sangle peut se bloquer.
 - L'utilisateur doit éviter de laisser la sangle d'attache entre les éléments de la structure ou en situation où il existe un danger de chute au-delà d'un bord tranchant (par exemple le bord d'un toit).
 - Le dispositif peut être utilisé à une température allant de -30° C à 50° C.
 - Il est interdit d'utiliser la sangle d'attache seule (sans absorbeur d'énergie) en tant qu'équipement de protection contre les chutes de hauteur.
 - Deux sangles (les deux équipées d'absorbeurs d'énergie) ne peuvent pas être utilisées ensemble (c'est-à-dire parallèlement).
 - L'extrémité libre de l'ensemble composé d'une double sangle reliée à l'absorbeur d'énergie ne doit pas être connectée au harnais.
- Il est possible d'utiliser la sangle d'attache sans absorbeur d'énergie uniquement en tant que corde qui limite (élimine la possibilité) pour l'utilisateur de se trouver à un endroit où il existe un risque de chute.
- Il faut éviter de plier et de tordre les branches.
 - Il faut contrôler la lisibilité des marquages sur l'équipement.



0001122

ed-1/09.03.2020

Au moins une fois tous les 12 mois d'utilisation, à commencer par le premier jour d'utilisation, le dispositif doit être soumis à un contrôle périodique. Le contrôle périodique peut être effectué uniquement par une personne compétente, possédant le savoir nécessaire et formée en matière de contrôles périodiques des équipements de protection individuelle. Les conditions dans lesquelles le dispositif est utilisé peuvent influer sur la fréquence des contrôles périodiques qui peuvent éventuellement être nécessaires plus souvent qu'une fois tous les 12 mois. Chaque contrôle périodique doit être inscrit dans la carte d'utilisation du dispositif.

Le dispositif peut être utilisé pendant 10 ans à compter de la date de sa fabrication.

K. MISE AU REBUT

L RÈGLES PRINCIPALES CONCERNANT L'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT INDIVIDUEL PROTÉGEANT CONTRE LA CHUTE DE HAUTEUR

Il faut préparer un plan de sauvetage qui pourra être implémenté en cas de besoin pendant le travail. Iorsqu'un est en suspension dans l'équipement de protection individuelle (par exemple après l'arrêt d'une chute), il faut faire attention aux symptômes causés par la suspension afin d'éviter les conséquences négatives de la suspension, il faut s'assurer qu'un plan de sauvetage adapté a bien été préparé. Il est conseillé d'utiliser des sangles de soutien.

L'équipement de protection individuelle est un équipement personnel et devrait être utilisé par une seule personne. avant l'utilisation, assurez-vous que tous les éléments formant le système de protection contre la chute fonctionnent ensemble de manière appropriée. Vérifiez périodiquement les connexions et l'adaptation des éléments de l'équipement afin d'éviter leur relâchement ou déconnexion accidentels.

Pour les différents dispositifs, il faut faire particulièrement attention aux éléments suivants :

- dans les harnais de sécurité, les boudriers-cuissards et les ceintures de maintien au travail : aux boucles, aux éléments de régulation, aux points d'ancrage (les boucles), les sangles, les coutures, les passants ;
- dans les amortisseurs de sécurité : aux nœuds d'ancrage, la sangle, les coutures, le revêtement, les connecteurs ;
- dans les cordes et les supports d'assurage textiles à corde : à la corde, aux nœuds, aux cosses, aux connecteurs, aux éléments de régulation, aux épissurages ;
- dans les cordes et les supports d'assurage à corde : les câbles, les serre-câbles, les nœuds, les cosses, les connecteurs, les éléments de régulation ;
- dans les antichutes à rappel automatique : la corde ou la sangle, le bon fonctionnement de l'enrouleur et du mécanisme de blocage, le revêtement, l'amortisseur, les connecteurs ;
- dans les antichutes mobiles : le corps-support, le déplacement correct sur le support d'assurage, le fonctionnement du mécanisme de blocage, le rouleau, les vis et les rivets, les connecteurs, l'amortisseur de sécurité ;
- dans les éléments en métal (les connecteurs, les crochets, les ancrés) : le corps-support, les rivetages, le cliquet principal, le fonctionnement du mécanisme de blocage.

dans certains cas, lorsque l'équipement de protection a une structure complexe, comme c'est le cas, par exemple, pour les antichutes à rappel automatique, les contrôles périodiques peuvent être effectués uniquement par le fabricant de l'équipement ou par une personne autorisée par celui-ci. Après le contrôle technique périodique, la date du contrôle technique suivant sera déterminée.

une question de sécurité importante est liée au fait que si l'équipement est vendu vers un pays autre que son pays d'origine, le fournisseur de l'équipement doit joindre à l'équipement un mode d'emploi et d'entretien, des renseignements sur les contrôles périodiques et les réparations de l'équipement rédigés dans la langue en vigueur dans le pays où l'équipement sera utilisé.

le système de protection contre les chutes de hauteur peuvent être raccordés uniquement aux points (boucles, nœuds) d'attelage du harnais de sécurité marqués de la lettre A majuscule.

Il faut obligatoirement vérifier l'espace libre sous le poste de travail sur lequel on va utiliser l'équipement de protection individuelle contre les chutes de hauteur, afin de prévenir tout choc contre des objets ou des niveaux inférieurs pendant l'arrêt de la chute. La taille de l'espace libre nécessaire sous le poste de travail doit être vérifiée dans le mode d'emploi de l'équipement de protection que l'on prévoit d'utiliser.

L'équipement de protection individuelle doit être nettoyé de manière à ne pas abîmer le matériau à partir duquel le dispositif a été fabriqué. Pour les matériaux textiles (les sangles, les cordes), il faut utiliser des produits nettoyants destinés aux tissus délicats. Peut être lavé à la main ou en machine. Bien rincer. Les amortisseurs de sécurité doivent être nettoyés uniquement à l'aide d'un chiffon humide. Ne pas tremper l'amortisseur dans l'eau. Les pièces en plastique doivent être lavées uniquement avec de l'eau. L'équipement mouillant pendant le nettoyage ou pendant l'utilisation doit être séché en conditions naturelles, loin de toute source de chaleur. Les pièces et les mécanismes en métal (les ressorts, les gonds, les cliquets) peuvent être légèrement lubrifiés de manière périodique afin d'améliorer leur fonctionnement.

tous les éléments de l'équipement de protection contre les chutes de hauteur doivent être conformes aux modes d'emploi de l'équipement et aux normes en vigueur :

- EN 353-1, EN 353-2, EN 354, EN 355, EN 360 – systèmes de prévention de la chute ;
- EN 362 – connecteurs ;
- EN341, EN1496, EN1497, EN1498 – pour les dispositifs de sauvetage ;
- EN 361 – pour les harnais de sécurité ;
- EN 813 – pour les baudières-cuissards ;
- EN 358 – pour les systèmes de maintien au travail ;

Mägert G&C Bautechnik AG, Sonnenbergstrasse 11, 6052 Hergiswil

Organisme notifié responsable pour l'établissement du certificat d'essai de type UE, conformément au Règlement 2016/425 : Apave Exploitation France SAS (n°0082), 6 Rue du Général Audran, 92412 COURBEVOIE cedex, France

Organisme notifié responsable pour la surveillance de la fabrication :
Apave Exploitation France SAS (n°0082), 6 Rue du Général Audran, 92412 COURBEVOIE cedex, France

La société chez laquelle l'équipement est utilisée est la seule responsable pour les entrées effectuées sur la carte d'utilisation. La carte d'utilisation doit être remplie avant la première mise en service de l'équipement et cela doit être fait par une personne compétente, responsable pour l'équipement de protection individuelle dans l'établissement donné. Les informations concernant les contrôles une, les réparations et les raisons de la mise hors service de l'équipement doivent être indiquées par une personne compétente, responsable pour les contrôles périodiques dans l'établissement donné. La carte d'utilisation doit être conservée pendant toute la durée de vie de l'équipement. Il est interdit d'utiliser l'équipement de protection individuelle dont la carte d'utilisation n'a pas été remplie.

MODÈLE ET TYPE DE DISPOSITIF	
NUMÉRO DE SÉRIE	
NUMÉRO DE CATALOGUE	
DATE DE FABRICATION	
DATE D'ACQUISITION	
DATE DE LA MISE EN SERVICE	
NOM DE L'UTILISATEUR	

[illegible]